

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 08 novembre 2023 publié le 15/11/2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le huit novembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
P. PORTE - S. REBUFFAT – B. BERTRAND - R. BENEJEAN
J. DELCOURT – F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS
J.L. CLOEZ - A. JOUBERT- N. LIGNY – C. UHL

Date de la convocation :

02/11/2023

Date d'affichage :

02/11/2023

Objet de la délibération 55-2023

Validation du C.R.A.C du SMED
pour l'année 2022

Excusé(s) ayant donné pouvoir

V. LEVEQUE à H. JAUBERT
S. AELVOET à G. MOURGUES
M. DUMAS à S. LUCZAK
S. LEBELLE à B. BERTRAND
M. SOLER à F. BLARQUEZ
A. VASAÏ à M. AUGIER

Absent(s) excusé(s)

Guillaume BARRIOL a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Christian ONTIVEROS

Le Compte Rendu Annuel de Concession est un rapport annuel obligatoire, établi par le responsable d'une opération, destiné à l'information de la collectivité locale avec laquelle il a passé contrat.

Le C.R.A.C. du SMED 13 figure en annexe 2 du présent dossier.

Ce vote ne porte pas sur le contenu du compte-rendu mais sur le fait qu'il a bien été présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'approuver le compte rendu annuel de concession du SMED I3 arrêté au 31 décembre 2022,

DECIDE

ARTICLE I : D'APPROUVER la présentation au Conseil Municipal du Compte Rendu Annuel de Concession annexé à la présente délibération.

ARTICLE II : D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

VOTE

Pour :

G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ – M. NOËL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET
B. BETTINA – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER
J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAÏ – C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,
Guillaume BARRIOL

